

# CHSCT SP DU 11 JUIN 2018



Élection du secrétaire du comité : Philippe BELAMY (FO 37) élu à l'unanimité.

**PPNG** Voir au verso la déclaration préalable FO.

## Travaux immobiliers (DEPAFI)

- Prévvision 2018 de 9 M€ pour répondre aux travaux urgents en préfectures et sous-préfectures.

- St Martin suite au cyclone cité administrative de remplacement début août 2018 et prévision d'une maison de l'Etat dans les 3-4 ans.

- Rennes : labellisation pour acquérir 1 bâtiment livré en 2021.

**FO regrette que dans ces opérations, les CHSCT compétents soient peu ou pas consultés, et que les normes de constructions ne soient pas toujours respectées.**

## Expérimentation d'un livret personnel pour les agents en situation de handicap

FO rappelle que ce livret de parcours professionnel ne peut être imposé en aucune façon, et demande la mise en place d'une véritable politique d'intégration des agents concernés.

## Protocole QVT (qualité de vie au travail) dans l'Essonne

Cette démarche complémentaire aux CHSCT a débuté par un questionnaire aux agents, qui ont pu suggérer des pistes d'amélioration : création d'une lettre interne, amélioration de l'intranet, livraisons de fruits et légumes par exemple.

Pour FO cette initiative est positive, mais ne peut occulter le travail primordial des CHSCT chargés de définir la prévention des risques professionnels de toute nature, notamment afin de prévenir les pathologies constatées.

## Services Étrangers

La DRH prépare une circulaire pour « améliorer l'attractivité des services », axée sur 4 points principaux : régime indemnitaire, organisation du travail, augmentation des formations, sécurité au travail.

FO dénonce une mauvaise répartition des points de NBI, et estime que le ministère n'a pas réattribué la totalité des points du SIV.

## Enquête DGAFP hygiène et sécurité

FO constate que localement les assistants de prévention ne peuvent pas remplir correctement leurs missions qui ne sont pas clairement identifiées et rappelle l'importance des lettres de missions avec un temps de travail hebdomadaire affecté à ces missions.

Les données fournies concernent 2016, et FO demande une analyse qualitative actualisée de cette enquête sur l'hygiène, la sécurité au travail et la médecine de prévention, dans le périmètre des préfectures et sous-préfectures.



## Dispositif d'alerte attentat par SMS

Les préfectures pourront si elles le demandent en faire bénéficier leurs agents, mais pas avant 2019.

**FO demande le partage du réseau des psychologues PN au bénéfice des préfectures.**

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



[fo-prefectures@interieur.gouv.fr](mailto:fo-prefectures@interieur.gouv.fr)



<http://www.fo-prefectures.com>



## **DECLARATION PREALABLE**

Depuis 7 mois, le Plan préfectures nouvelle génération est entré dans une nouvelle phase, avec la fermeture des bureaux de la circulation des préfectures et le déploiement des CERT.

Pendant deux ans, **FO** vous a constamment demandé de consulter ce comité, conformément aux dispositions du décret du 28 mai 1982 modifié, dont l'article 57 précise que cette consultation doit être réalisée sur les projets d'aménagement importants, et avant toute modification de l'outillage ou de l'organisation du travail.

Le ministère de l'intérieur a toujours souligné l'importance du PPNG. Pourtant, vous avez refusé de procéder à cette consultation obligatoire, et communiqué unilatéralement. Vous avez précisé qu'une consultation préalable serait réalisée dans les départements, mais cela n'a pas été fait. En tout état de cause, les CHSCT locaux n'auraient pu s'intéresser au projet dans son ensemble.

Aujourd'hui, **FO** constate une dégradation importante du service causée par le nouvel outil informatique, source de blocages et d'erreurs qui lèsent de nombreux usagers et produisent des condamnations pécuniaires pour le ministère.

Le schéma d'emploi a imposé l'embauche de contractuels dans les nouveaux services, dont l'effectif était préétabli ; **FO** constate que le volume de travail est souvent disproportionné, ce qui conduit à embaucher des agents contractuels supplémentaires d'un côté, et de l'autre à transférer des tâches vers d'autres services.

De plus, les préfectures et sous-préfectures ne peuvent éviter de continuer à recevoir les usagers qui ne peuvent accéder à l'ANTS. S'y ajoutent les usagers qui se trouvent confrontés à un blocage informatique. Cet accueil d'un nouveau type est réalisé par de jeunes « volontaires » du service civique, qui prennent ainsi en charge une mission de service public au sein même de nos services en échange d'une indemnité inférieure au SMIC et variable selon les départements.

Le PPNG est loin d'être achevé. Pour **FO**, il est urgent de répondre aux préoccupations des agents sur les sujets suivants :

- ✓ l'organisation des CERT ;
- ✓ les missions de proximité restant dans les préfectures et sous-préfectures ;
- ✓ les standards en souffrance ;
- ✓ l'oubli des missions prioritaires ;
- ✓ l'inadéquation des moyens humains et organisationnels avec le poids des missions des services étrangers ;
- ✓ l'utilisation du service civique pour assurer l'accueil du public de l'ANTS.

***Quoi qu'il en soit, FO continuera à porter jusqu'ici la parole des agents pour négocier en leur nom, et défendre le service public.***

FO demande à ce que cette déclaration soit annexée au Procès Verbal.

